

Contrat Éducatif Local - Signature de la convention avec l'État pour l'année 2005 - Encaissement et réaffectation de la subvention de l'État - Versement de subventions

Mme FELLMANN, Première Adjointe, Rapporteur : Par délibération du 31 mars 2005, le Conseil Municipal a donné son approbation au projet de Contrat de Ville établi au titre de l'exercice 2005.

Ce projet incluait également les actions inscrites dans le dispositif Contrat Éducatif Local pour lequel la part Ville figurait à hauteur de 32 180 € (somme inscrite au BP).

L'État -Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative- a décidé d'attribuer, pour lesdites actions, une subvention d'un montant de 20 200 € suivant les termes d'une convention et répartie comme suit :

Associations	Actions	Quartiers	Subventions Ville déjà versées	Subvention Jeunesse et Sports	Directions
Croqu'livre	Jardin d'enfants	Grette	1 500 €	0 €	Education
Ecole élémentaire Jules Ferry	Ateliers périscolaires (midi soir)	Saint-Ferjeux	6 250 €	4 200 €	Education
REP Ile de France	Apprentissage de la lecture	Planoise	1 500 €	1 500 €	Education
MJC de Palente	Théâtre	Palente	2 600 €	2 000 €	Education
Association sportive écoles Jean Macé	Citoyenneté	Clairs-Soleils	2 000 €	1 000 €	Education
Ecole élémentaire de la Grette	Théâtre percussions	Grette	1 000 €	1 000 €	Education
Association PARI	Ecole ouverte	Planoise	1 350 €	0 €	Education
Association PARI	De l'oral à l'imaginaire	Planoise	1 000 €	1 000 €	Politique de la Ville
De vous à nous	Soutien scolaire	Viotte	810 €	0 €	Education
MQ Montrapon	Ateliers artistiques école Brossolette	Montrapon	3 500 €	2 500 €	Education
MQ Planoise	Ateliers périscolaires école Ile de France	Planoise	4 550 €	3 000 €	Education
MQ Planoise	S'coul à Dürer	Planoise	2 400 €	2 000 €	Education
MQ Planoise	Ateliers périscolaires Ecole Fourier II	Planoise	3 720 €	2 000 €	Education
TOTAL			32 180 €	20 200 €	

Le Conseil Municipal est invité à en décider et :

- à autoriser M. le Maire ou son représentant à signer cette convention,
- à faire inscrire cette somme au budget de l'exercice courant dès réception de la notification attributive en recettes à l'imputation 74.824.74718.21100, en dépenses à l'imputation 65.824.6574.21100,
- à verser, après encaissement, les subventions ci-dessus aux associations porteuses des projets,
- à opérer un transfert (aux structures municipales porteuses de projets) de la ligne 65.824.6574.21100 aux lignes :
 - . 011.422.6042.47032 Maison de quartier de Montrapon : 2 500 €
 - . 011.422.6042.47034 Maison de quartier de Planoise : 7 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Mme TISSIER, M. BAUD, Mme PRESSE, Mme MENETRIER, M. MEDJALDI n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2005.